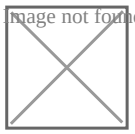

Quelle personne mettre en cause pour un vol lors de la réparation d'un mur, le propriétaire ou le maçon ?

Par **Narphives**, le **17/12/2018** à **13:35**

Bonjour,

J'écris pour demander une confirmation.

Un artisan est intervenu sur un mur dans le jardin de la maison que je loue à la demande de mon propriétaire.

Il m'a dérobé un matériel très important en volume.

Le maçon 'ayant pas répondu à deux lettres AR que je lui ai envoyées, j'ai été demander un conseil sur la façon de procéder.

Il m'a été répondu que, du fait que c'est le proporiétaire qui a mandaté le maçon, je ne pouvais pas mettre directement celui-ci en cause, mais que je devais porter plainte contre le propriétaire qui se retournera vers le maçon, est-ce exact ?

Merci d'avance de vos conseils.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **17/12/2018** à **14:07**

Bonjour,
Non, c'est inexact.
En matière pénale, vous devez, soit mettre en cause l'auteur du vol si vous le connaissez, soit porter plainte contre X. Si vous portez plainte pour vol contre votre bailleur, vous vous exposez à une plainte en retour pour dénonciation calomnieuse si ce n'est pas votre bailleur qui vous a volé !

Par **Narphives**, le **17/12/2018** à **14:14**

Bonjour,

Merci Janus de cette précision très importante pour moi.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement,

H.Narphivès

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés